

CP 329.02 :

Quel est le montant de la prime de fin d'année 2018 dans le secteur socioculturel de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale ?

Quel est le montant de la prime de fin d'année 2018 ?

	Champ d'application	Services concernés	Partie fixe 2018	Partie variable
329.02	Région wallonne	CRI : centres régionaux d'intégration CISP : centres d'insertion socioprofessionnelle MIRE : missions régionales pour l'emploi	106,29 €	/
		CFISPA : centres de formation et d'insertion professionnelle adaptés agréés par l'AVIQ	493,79 €	2,5 % de la rémunération annuelle brute indexée du travailleur
	Commission communautaire française (COCOF)	Insertion socioprofessionnelle à Bruxelles	546,30 €	

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

